

Villeneuve d'Ascq, le 28 mai 2016

Objet. : Délégation de signature
VP du CA en charge de la Recherche

ARRETE N° 2016-64

Le Président de l'Université Lille 1

Vu le code de l'éducation et notamment son article L 712-2 ;

Vu les statuts de l'université Lille 1 ;

Arrête

Article 1:

Délégation de signature est accordée à Monsieur Lionel MONTAGNE, Vice-président du Conseil d'administration en charge de la Recherche, à l'effet de signer au nom du président de l'université tous actes et décisions relatifs à son domaine d'attribution.

Article 2 :

Le présent arrêté fera l'objet d'un affichage sur le site internet de l'Université Lille 1 et dans les locaux de l'Université.

Spécimen de signature
valant visa de la présente délégation
Lionel Montagne



Jean-Christophe CAMART
Président de l'Université Lille 1

